

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2022

Présents : Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Pierrette Diné, Joseph Maréchal, Clément Méchard, Aurélien Thébert, Karine Fauchoux, Dominique Ronceray, Christophe Blin, Anne-Gaëlle Delrue, Éric Jallot, Patrice Accarie

Excusée : Maryline Hacques

Secrétaire de séance : Clément Méchard

Pouvoir : Maryline Hacques donne pouvoir à Aurélien Thébert

Convocation envoyée aux élus le 17 mars 2022.

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section cadastrale	Décision
10/03/2022	7, Rue de bretagne	AC 295 + BD 144	Renonciation au DPU

2) Finances (rapporteur : Jean-Luc V. et Christine T.)

Le budget principal et 5 budgets annexes : Logements sociaux, lotissement de la Foucherie, lotissement Route de Beaulieu, Camping, Locaux professionnels

- Vote des comptes administratifs 2021 (le maire se retire au moment du vote)

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1^{ère} adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité, dont les résultats sont les suivants :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévisions	872 500.00
	Réalisations	248 210.61
	Restes à réaliser	93 176.04

Recettes	Prévisions	872 500.00
	Réalisations	287 695.07
	Restes à réaliser	2 000.00

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévisions	1 401 158.64
	Réalisations	1 009 503.97
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	1 401 158.64
	Réalisations	1 067 411.71
	Restes à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Résultat d'investissement	39 484.46
Résultat reporté 2020	10 778.64
Résultat cumulé	50 263.10

Résultat de fonctionnement	57 907.74
Résultat reporté 2020	311 998.88
Résultat cumulé	369 906.62

Résultat global 420 169.72

BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1^{ère} adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021, à 12 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre dont les résultats sont les suivants :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévisions	1 108 314.07
	Réalisations	68 531.87
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	1 108 314.07
	Réalisations	207 423.68
	Restes à réaliser	70 000.00

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévisions	271 350.00
	Réalisations	38 820.79
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	271 350.00
	Réalisations	266 579.77
	Restes à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Résultat d'investissement	138 891.81
Résultat reporté 2020	- 556 755.53
Résultat cumulé	- 417 863.72

Résultat de fonctionnement	227 758.98
Résultat reporté 2020	0
Résultat cumulé	227 758.98

Résultat global - 190 104.74

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1^{ère} adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité, dont les résultats sont les suivants :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévisions	59 929.33
	Réalisations	8 332.65
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	59 929.33
	Réalisations	48 979.33
	Restes à réaliser	0

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévisions	21 700
	Réalisations	7 593.95
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	21 700
	Réalisations	21 716.78
	Restes à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Résultat d'investissement	40 646.68
Résultat reporté 2020	51 424.04
Résultat cumulé	- 10 777.36

Résultat de fonctionnement	14 122.83
Résultat reporté 2020	0
Résultat cumulé	14 122.83

Résultat global 3 345.47

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1^{ère} adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité dont les résultats sont les suivants :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévisions	486 151.52
	Réalisations	42 329.94
	Restes à réaliser	110 000.00

Recettes	Prévisions	486 151.52
	Réalisations	189 985.97
	Restes à réaliser	24 000.00

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévisions	288 530.00
	Réalisations	94 172.71
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	288 530.00
	Réalisations	197 780.25
	Restes à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Résultat d'investissement	147 656.03
Résultat reporté 2020	- 13 691.52
Résultat cumulé	133 964.51

Résultat de fonctionnement	103 607.54
Résultat reporté 2020	178 521.79
Résultat cumulé	282 129.33

416 093.84

Résultat global

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE BEAULIEU

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1^{ère} adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité dont les résultats sont les suivants :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévisions	549 972.54
	Réalisations	345 730.33
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	549 972.54
	Réalisations	294 234.41
	Restes à réaliser	0

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévisions	681 750.00
	Réalisations	297 826.15
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	681 750.00
	Réalisations	305 823.85
	Restes à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Résultat d'investissement	-51 495.92
Résultat reporté 2020	-165 922.54
Résultat cumulé	-217 418.46

Résultat de fonctionnement	7 997.70
Résultat reporté 2020	272 303.45
Résultat cumulé	280 301.15

Résultat global 62 882.69

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (REINERIE 3)

Monsieur le maire, après avoir donné lecture du compte administratif, se retire.

Le conseil sous la présidence de Madame Christine Thiken, 1^{ère} adjointe au maire, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Jean-Luc VEILLÉ – le maire, décide :

- 1) de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021,
- 2) d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021, à l'unanimité dont les résultats sont les suivants :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévisions	175 000.00
	Réalisations	60 864.42
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	175 000.00
	Réalisations	45 635.72
	Restes à réaliser	0

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévisions	191 000.00
	Réalisations	46 505.55
	Restes à réaliser	0

Recettes	Prévisions	191 000.00
	Réalisations	46 505.55
	Restes à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Résultat d'investissement	-15 228.70
Résultat reporté 2020	56 042.60
Résultat cumulé	40 813.90

Résultat de fonctionnement	0
Résultat reporté 2020	-3 773.07
Résultat cumulé	-3 773.07

Résultat global 37 040.83

- Approbation des comptes de gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des échéances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les écritures.

Considérant :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Affectation des résultats 2021

BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- un excédent de fonctionnement de : 57 907.74
- un excédent de fonctionnement reporté de : 311 998.88

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 369 906.62

En section de d'investissement

- un excédent d'investissement de : 39 484.46
- un excédent d'investissement reporté de : 10 778.64

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 50 263.10

Avec des restes à réaliser de : - 91 176.04

Soit un besoin de financement de : - 40 912.94

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

EXCÉDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2021 420 169.72

Affectation de résultat au 1068 40 912.94

EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002) 328 993.68

EXCÉDENT d'investissement reporté (001) 50 263.10

BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- un excédent de fonctionnement de : 227 758.98
- un excédent de fonctionnement reporté de : 0

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 227 758.98

En section de d'investissement

- un excédent d'investissement de : 138 891.81
- un déficit d'investissement reporté de : 556 755.53

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 417 863.72

Avec des restes à réaliser de : 70 000.00

Soit un besoin de financement de : - 347 863.72

Le conseil municipal décide à 11 voix pour et 3 voix contre et 1 abstention d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

DEFICIT de résultat d'exploitation au 31/12/2021 190 104.74

Affectation de résultat au 1068 227 758.98

EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002) 0

DEFICIT d'investissement reporté (001) 417 863.72

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- un excédent de fonctionnement de : 14 122.83
- un excédent de fonctionnement reporté de : 0.00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 14 122.83

En section de d'investissement

- un excédent d'investissement de : 40 646.68
- un déficit d'investissement reporté de : 51 424.04

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 10 777.36

Avec des restes à réaliser de : 0.00

Soit un besoin de financement de : - 10 777.36

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

EXCEDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2021 3 345.47

Affectation de résultat au 1068 10 777.36

EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002) 3 345.47

DEFICIT d'investissement reporté (001) 10 777.36

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- un excédent de fonctionnement de : 103 607.54
- un excédent de fonctionnement reporté de : 178 521.79

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 282 129.33

En section d'investissement

- un excédent d'investissement de : 147 656.03
- un déficit d'investissement reporté de : 13 691.52

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 133 964.51

Avec des restes à réaliser de : 86 000.00

Soit un besoin de financement de : 0.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

EXCEDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2021 416 093.84

Affectation de résultat au 1068 0.00

EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002) 282 129.33

EXCÉDENT d'investissement reporté (001) 133 964.51

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE BEAULIEU

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- un excédent de fonctionnement de : 7 997.70
- un excédent de fonctionnement reporté de : 272 303.45

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 280 301.15

En section d'investissement

- un déficit d'investissement de : 51 495.92
- un déficit d'investissement reporté de : 165 922.54

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 217 418.46

Avec des restes à réaliser de : 0.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

EXCEDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2021	62 882.69
Affectation de résultat au 1068	0.00
EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)	280 301.15
DEFICIT d'investissement reporté (001)	217 418.46

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (REINERIE 3)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Le conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section de fonctionnement

- un excédent de fonctionnement de : 0.00
- un déficit de fonctionnement reporté de : 3773.07

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 3773.07

En section d'investissement

- un déficit d'investissement de : 15 228.70
- un excédent d'investissement reporté de : 56 042.60

Soit un excédent d'investissement cumulé de : 40 813.90

Avec des restes à réaliser de : 0.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

EXCEDENT de résultat d'exploitation au 31/12/2021	37 040.83
Affectation de résultat au 1068	0.00
EXCÉDENT reporté en fonctionnement (002)	3 773.07
EXCÉDENT d'investissement reporté (001)	40 813.90

- ***Vote des budgets primitifs 2022***

BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	1 405 671.45 €
- Dépenses d'investissement :	<u>563 150,00 €</u>
	1 968 821.45 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	1 405 671.45 €
- Recettes d'investissement :	<u>563 150.00 €</u>
	1 968 821.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE LOCAUX PROFESSIONNELS

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	149 950,00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>769 363.72 €</u>
	919 313.72 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	149 950,00 €
- Recettes d'investissement :	<u>769 363.72 €</u>
	919 313.72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif à 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	11 250.00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>10 777.36 €</u>
	22 027.36 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	11 250.00 €
- Recettes d'investissement :	<u>10 777.36 €</u>
	22 027.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	384 130.00 €
- Dépenses d'investissement :	<u>732 000.00 €</u>
	1 116 130.00 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	384 130.00 €
- Recettes d'investissement :	<u>732 000.00 €</u>
	1 116 130.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif à 12 voix pour et 3 voix contre.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROUTE DE BEAULIEU

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	718 088.68 €
- Dépenses d'investissement :	<u>564 165.99 €</u>
	1 282 254.67€

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	718 088.68 €
- Recettes d'investissement :	<u>564 165.99 €</u>
	1 282 254.67€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT de LA FOUCHERIE (REINERIE 3)

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement :	387 105.55 €
- Dépenses d'investissement :	<u>370 546.38 €</u>
	757 651.93 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement :	387 105.55 €
- Recettes d'investissement :	<u>370 546.38 €</u>
	757 651.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif à l'unanimité.

- Vote des taux de contribution directe

Pour rappel les taux de contributions de 2021 sont pour **la taxe foncière sur les propriétés bâties** : 16,00 % + 19,90 % (taux départemental) = **35,90 %** et pour **la taxe foncière sur les propriétés non bâties** **38,70 %**.

Il est proposé au conseil de reconduire les taux de 2021.

Vote du conseil municipal : unanime

- Décisions suite au vote des budgets

BA CAMPING :

Monsieur le Maire expose :

Vu le budget primitif 2022 des budgets principal et annexe du camping municipal ;

Vu la convention de gestion du camping avec la société Camping-Car Park

Considérant le décalage d'une année dans l'encaissement des recettes du camping ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables suivantes pour anticiper et combler le déficit du budget annexe du camping municipal par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal :
 - o Budget principal : 6521 – Déficit des budgets annexes : 1 254.53 €
 - o Budget annexe camping : 7552 – Prise en charge du déficit : 1 254.53 €

BA LOCAUX PROFESSIONNELS :

Vu le budget primitif 2022 des budgets principal et annexe des locaux professionnels ;
Considérant que les recettes ne couvrent pas l'ensemble des dépenses nécessaires pour le bon fonctionnement de budget annexe des locaux professionnels ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables suivantes pour anticiper et combler le déficit du budget annexe des locaux professionnels par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal :
 - o Budget principal :
 - 6521 – Déficit des budgets annexes : 95 000 €
 - o Budget annexe des locaux professionnels :
 - 7552 – Prise en charge du déficit : 95 000 €

BA LOTISSEMENT DE LA FOUCHERIE :

Suite au vote du budget 2022, il est indiqué que des consultations auprès des banques vont être réalisées.
Un retour sera fait par la suite au conseil.

B. PRINCIPAL :

Compte 6232 : Fêtes et cérémonies - nature des dépenses

Il appartient à l'ordonnateur de préciser et détailler la nature des dépenses à imputer à cet article et autoriser leur engagement, il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers dans le cadre de l'organisation de fêtes locales, nationales ou jumelage, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que, par exemple, les vœux, les cadeaux, les chèques cadeaux offerts aux agents, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de départ en retraite, médailles du travail, départ d'un agent, récompenses sportives, culturelles ou lors des réceptions officielles ;
- Les frais de restauration des élus ou des agents liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'évènements ponctuels ;

Il est proposé d'affectation des dépenses listées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

Vote du conseil municipal : unanime

3) Transfert du bar tabac presse Le SULKY (rapporteur : Jean-Luc V.)

- Point sur le dossier

Le maire évoque l'avancée du dossier.

Anne Gaëlle Delrue rappelle qu'initialement le projet était évoqué avec une enveloppe de 120 000 € ensuite à 150 000, pour atteindre aujourd'hui 180 000 €. Elle regrette, que le conseil n'ait pas eu la possibilité de prendre le temps d'examiner toutes les possibilités d'avenir du local concerné.

Aurélien Thébert s'étonne qu'aucun plan d'affaires ne soit fourni.

Le maire précise que les gérants du SULKY ont obtenu le résultat de l'audit, leur permettant ainsi de connaître la faisabilité de ce projet. La mairie n'a pas été destinataire de l'information détaillée, celle-ci étant du domaine privé.

Joseph Maréchal indique ne pas être en accord avec la décision de ce projet, à son sens cela risque de mettre en difficulté les gérants.

- **Projet de bail**

- Proposition de loyer

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire pour continuer ce projet, d'arrêter le loyer du local commercial. Il est précisé que les gérants paient actuellement un loyer de 740 € HT, le maire propose d'instaurer le loyer à hauteur de 650 € HT pour le local commercial situé au 9, place de l'église.

Le maire précise que pour proposer ce montant, des démarches ont été réalisées auprès de professionnels avec des activités similaires, auprès de la chambre de commerce et d'industrie, auprès de la direction régionale des buralistes.

- Proposition d'une gratuité pour éviter le doublon de loyers pour les gérants

L'entrée dans le local commercial est prévue en décembre 2022. Le maire propose au conseil de prendre en charge une partie des loyers pour accompagner les gérants du SULKY pendant la période de doublons des loyers (continuité des loyers de l'ancien local commercial 3, rue de la poste jusqu'à la fin août 2023).

Il est proposé une gratuité sur les 6 premiers mois. Le premier loyer sera appelé à compter du 1^{er} juillet 2023.

Joseph Maréchal rappelle que la commune est prête pour ce dossier à réaliser un effort sur les loyers, mais que cette aide financière était problématique dans le cadre du projet du restaurant.

Le maire rappelle que ce projet permet à un commerce déjà implanté sur la commune de s'étoffer en termes de service.

Il est proposé au conseil de valider le loyer à hauteur de 650 € HT hors charges et la gratuité des loyers du 1^{er} janvier au 30 juin 2023.

Vote du conseil municipal : *11 voix pour, 4 abstentions*

4) **Transport scolaire** (rapporteur : Christine T.)

Le maire donne la parole à Mme Thiken.

Suite à la suppression du service par Vitré Communauté en septembre prochain, Mme Thiken rappelle les démarches réalisées pour permettre aux familles de se manifester en mairie. Nous souhaitons recueillir les besoins de transport scolaire pour les écoles primaires à la rentrée prochaine. A priori, 8 enfants à la rentrée de septembre 2022 sont susceptibles de recourir au service.

Il est proposé de lancer une consultation auprès de 3 entreprises pour connaître le coût de la prestation :

- Taxi Poussin
- Transport RGO
- Transport Lesage

Vote du conseil municipal : *unanime*

5) **HABITAT**

- **Projet de construction avec le bailleur ESPACIL (vidéoprojection)** (rapporteur : Jean-Luc Veillé)

Le maire fait le retour d'une rencontre en date du 23 février 2022.

Le chiffrage de l'opération devrait pouvoir être présenté lors du prochain conseil.

- **Logement locatif 5, allée du Verger** (rapporteur : Bertrand Bréjuin)

Il est rappelé au conseil la problématique d'humidité dans le logement. Un rapport réalisé suite à un audit indique les raisons de l'humidité. Des démarches sont en cours auprès des entreprises concernées pour une réparation dans les meilleurs délais. (DG construction est dans l'attente d'un rdv sur site)

La locataire depuis le 1^{er} février 2020 - subit des gênes depuis son entrée dans le logement neuf. Lecture est faite par le maire de la demande écrite de la locataire.

Loyer au 1^{er} juillet 2021 : 406.79 € (logement 362.64 € - garage 32.94 € - jardin 11.22€)

Il est proposé de rembourser la somme de 725.28 € au locataire pour compenser la gêne, charge à la commune de faire les démarches auprès des assurances.

Vote du conseil municipal : *13 voix pour, 2 abstentions*

6) URBANISME

- **Transfert de la compétence éclairage public (travaux et maintenance) au SDE35***
(rapporteur : Jean-Luc Veillé)

*SDE = Syndicat Départemental d'Energie

Le SDE35 exerce depuis le 1^{er} mars 2007 la compétence optionnelle éclairage. **Le SDE35 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public**, notamment par l'intermédiaire d'un outil dématérialisé de gestion des installations.

Le SDE35 agit en faveur de la sobriété énergétique et accompagne les collectivités qui lui ont délégué la compétence à mener une politique volontariste d'abaissement de l'éclairage afin de réduire les consommations et les pollutions lumineuses.

Le Comité syndical du SDE35, réuni le 12 juin 2013, a acté le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- **le transfert de compétence éclairage concerne les travaux et la maintenance ;**
- **la maintenance de l'éclairage public est financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini chaque année par le Comité syndical.**

Dans le cadre de ce transfert de compétence, **les installations d'éclairage restent la propriété de la commune** et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

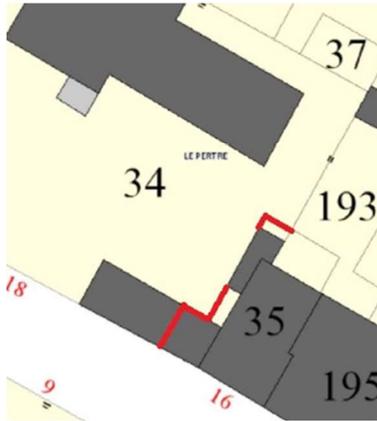
La fiche pratique du SDE est présentée au conseil.

Le maire indique qu'un inventaire des points lumineux (vidéoprojection) a été réalisé en 2015, il était fait état de 288 points lumineux. **Actualisation en 2022 = 301 points lumineux**

Il est proposé au conseil

- de transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage Public;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE35 ;
- d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage au SDE35 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Vote du conseil municipal : Unanime



**- Cession de terrain à un particulier (vidéoprojection)
(rapporteur : Jean-Luc Veillé)**

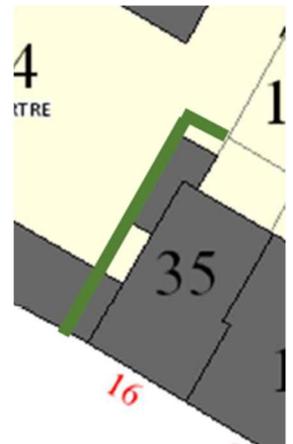
M. Lesné Didier, propriétaire de la maison située 16, rue d'Argentré parcelle AB 35 souhaite acquérir une bande de terrain appartenant à la commune dans le but de lui permettre de rénover le bâtiment dont il est propriétaire depuis peu. M. Lainé souhaite réaliser deux logements locatifs – un accès par l'arrière pour un des logements est nécessaire pour la bonne réalisation du projet.

Il est proposé au conseil

- de céder une partie du terrain situé au 18 rue d'Argentré - parcelle AB 34 pour une superficie de moins de 50m²
- de faire réaliser le bornage dont les frais seront à la charge de l'acquéreur
- d'arrêter le prix de cession à 15€/m²
- que l'acquéreur devra réaliser les clôtures séparatives en limite de propriété à sa charge
- rappelle que les frais d'acte et de dossier seront à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte auprès du cabinet notarial AU-DRAIN-ODY ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier

Certains élus s'étonnent du décroché, et évoquent le principe d'un couloir. (Schéma ci-contre)

Vote du conseil municipal : Les élus ont indiqué se rendre sur place au préalable du prochain conseil pour pouvoir décider de la solution la plus adaptée lors du prochain conseil.



7) PERSONNEL (rapporteur : Christine T.)

Le maire rappelle que la commune du Pertre peut être amenée à recruter du personnel contractuel pour assurer des tâches occasionnelles de courte durée telles que missions spécifiques ou surcroît d'activité, ou correspondant à un besoin saisonnier.

La loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité.
- à un contrat de projet.
- à un remplacement d'un agent fonctionnaire ou contractuel
- à une vacance temporaire d'emploi

Il est proposé au conseil de délibérer à ce sujet permettant ainsi la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour l'année 2022, à savoir :

- pour le cadre d'emploi d'adjoint technique : 2 emplois
- pour le cadre d'emploi d'adjoint administratif : 1 emploi

Vote du conseil municipal : Unanime

8) QUESTIONS DIVERSES

a. PATA (Bertrand Bréjuin)

Bertrand Bréjuin informe que la consultation est en cours.

b. CMJ - plantations réalisées le 30 mars (Elues référentes)

Karine Faucheux fait le retour d'une visite d'un professionnel et conseil de plantations pour fruitiers. Le CMJ va donc réaliser les plantations le 30 mars.

c. CCAS - information du départ d'un agent fin mars (Jean-Luc Veillé)

d. SIVOM - retour du comité du 21 mars (Brigitte Laurent)

Brigitte Laurent informe des décisions majeures du SIVOM : baisse des tarifs du centre de loisirs, et lancement d'un recrutement sur un poste Jeunesse pour la direction du centre de loisirs et animation auprès des jeunes de 10 à 17 ans.

e. Site internet (Christine Thiken)

Christine Thiken informe de la mise en ligne du site internet d'ici la fin mars.

f. Arléane (Pierrette Diné)

Pierrette Diné remonte l'information du 10 mars journée plénière où il a été présenté les avancées du réseau. Pierrette Diné rappelle combien il est nécessaire de réfléchir à un poste de bibliothèque. Les bénévoles ont besoin d'être accompagnées surtout si nous souhaitons mettre en place des animations. Subvention possible pour ce poste. Voir les possibilités de mutualiser.

g. Dons pour l'Ukraine (Jean-Luc Veillé)

Les dons de la population ont été récupéré par la Croix Rouge. Brigitte Laurent émet l'idée que la commune puisse apporter un soutien financier à hauteur d'1€/habitant. La proposition sera étudiée dans le cadre des versements des subventions au prochain conseil municipal.

h. Permanences des élections présidentielles (Jean-Luc Veillé)

Tour de table

Aucune question

Fin de séance 23h03